

Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir

Déclaration du groupe des associations

Aborder la question des énergies renouvelables par les particularités de l’Outre-mer français n’était pas un choix évident a priori. Pourtant, il s’est révélé extrêmement pertinent et il ne s’agit pas d’une simple contribution à l’année de l’Outre-mer. Le groupe des associations remercie donc le rapporteur d’avoir mis en évidence la capacité de nos régions ultramarines à innover - et pas seulement pour elles-mêmes - dans l’impérative diversification de nos ressources et productions énergétiques.

L’avis met bien en lumière un double défi. D’une part, les collectivités ultramarines sont confrontées à un dynamisme démographique fort et connaissent une phase de rattrapage économique, d’où une progression sensible de la demande d’énergie. D’autre part, leur situation géographique confère à leur objectif d’autonomie énergétique une urgence accrue vis-à-vis de la situation métropolitaine. Dans ce chemin vers l’autonomie énergétique, que le Grenelle de l’environnement a « programmé » pour 2030, l’Outre-mer avance puisque, dans de nombreux territoires, les énergies renouvelables forment déjà une partie importante du bilan énergétique.

Aujourd’hui, il faut sans doute aller plus loin. Le développement des énergies renouvelables en Outre-mer, dans les formes proposées par l’avis, est un impératif incontestable pour ces territoires. C’est pourquoi le groupe des associations souscrit entièrement aux propositions émises en matière de recherche et développement autour des énergies renouvelables : la R&D appliquée aux EnR doit être à la fois renforcée et mieux coordonnée. L’accent mis dans l’avis sur la R&D en matière de stockage de l’énergie nous paraît particulièrement essentiel.

Mais, bien évidemment, nous ne pourrions pas répondre aux défis énergétiques ultramarins par la seule dynamisation de la production d’énergies renouvelables. Les enjeux de sobriété et d’efficacité énergétiques doivent être au centre des politiques mises en œuvre, y compris dans la dimension de l’Outre-mer comme un laboratoire pour l’avenir. Nous ne pourrions pas répondre à ces deux objectifs - sobriété et efficacité énergétique - sans le soutien des habitants et des citoyens de ces territoires. Aussi, nous invitons à une concertation large autour de ces questions dans ces collectivités, processus dans lequel les associations devront avoir toute leur place.

Pour conclure, il est souhaitable d’insister sur la partie « laboratoire de l’avenir » de cet avis. Par exemple, le travail à mener en Outre-mer sur l’articulation entre système électrique centralisé et usages de proximité semble de nature à être tout à fait enrichissant pour la métropole. De manière générale, toutes ces propositions doivent nous amener plus globalement à nous interroger sur la politique énergétique de la France, ses objectifs et ses moyens.

Le groupe des associations a voté pour l’avis.